


Université   
de Montréal  
et du monde.

Faculté de  
l'aménagement  
Études supérieures



Annuaire général 2022-2023  
[registraire.umontreal.ca](http://registraire.umontreal.ca)

# Table des matières

## Section 1 – Faculté de l'aménagement

Introduction	1-1
<b>AMÉNAGEMENT</b>	
2-005-1-2 D.E.S.S. en montage et gestion de projets d'aménagement	1-2
2-005-1-5 Maîtrise en aménagement, option ville, territoire et paysage (M. Sc. A.)	1-3
2-005-1-7 Maîtrise en aménagement, option design urbain (M. Sc. A.)	1-4
2-005-1-8 Maîtrise en aménagement, option montage et gestion de projets d'amén.	1-5
2-005-1-9 Maîtrise en aménagement, option conservation du patrimoine bâti	1-6
2-005-6-9 Microprogramme de deuxième cycle en conservation du patrimoine bâti	1-6
2-014-1-5 Maîtrise en aménagement, option design, création et innovation	1-7
2-014-1-6 Maîtrise en aménagement, option théories en design	1-8
3-005-1-0 Doctorat en aménagement (Ph. D.)	1-9
3-005-1-1 Doctorat interdisciplinaire en aménagement (Ph. D.)	1-10
<b>ÉCOLE D'ARCHITECTURE</b>	
2-010-1-0 Maîtrise en architecture (M. Arch.)	1-11
3-960-1-0 Doctorat en études individualisées (Ph. D.)	1-12
<b>ÉCOLE DE DESIGN</b>	
2-015-1-2 D.E.S.S. en écodesign stratégique	1-13
2-015-1-3 D.E.S.S. en design de jeux	1-14
2-016-1-2 D.E.S.S. en design d'intérieur	1-14
<b>ÉCOLE D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE</b>	
2-020-1-0 Maîtrise en architecture de paysage (M.A.P.)	1-15
2-025-1-0 Maîtrise en urbanisme (M. Urb.)	1-16
2-025-1-2 Qualification en urbanisme	1-17
2-025-6-0 Microprogramme de 2e cycle en mobilité, transport et urbanisme	1-18
2-026-1-0 D.E.S.S. en gestion urbaine pour les pays en développement	1-19

Information à jour en septembre 2022

## FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT

Information à jour le 13 juillet 2022

## INTRODUCTION

La Faculté de l'aménagement réunit en un lieu innovant diverses disciplines dédiées à l'étude des interactions entre l'être humain et son milieu et aux interventions sur l'environnement bâti et naturel. Chevauchant l'art et la science, les disciplines de l'aménagement visent à assurer le bien-être des individus, des collectivités et des écosystèmes. Elles sont d'une immense richesse, tant par la diversité de leurs champs d'action que par leurs échelles d'intervention – de l'objet à la région. La recherche y est aussi diverse par ses formes, allant de la recherche fondamentale à la recherche appliquée et à la recherche-création. L'ampleur des champs d'études en aménagement et le regard décloisonné que propose le maillage disciplinaire permettent de traiter d'enjeux de société contemporains dans toute leur complexité.

En écho à cette richesse en sujets, échelles et approches, la pédagogie à la Faculté de l'aménagement privilégie l'acquisition de savoirs et de savoir-faire dans des modalités diverses, mais où domine le projet de conception. Celui-ci permet une forte interaction entre pratique, enseignement et recherche et privilégie l'apprentissage expérientiel. Il se déploie en atelier, un lieu de foisonnement unique, propre aux disciplines de l'aménagement, dans lequel l'étudiant construit un parcours de découverte avec un accompagnement individualisé par des experts de sa discipline. La Faculté de l'aménagement compte une cinquantaine de professeurs, quelque 1400 étudiants, une vingtaine d'unités de recherche et une vingtaine de programmes répartis sur les trois cycles d'études.

## COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Pavillon de la Faculté de l'aménagement  
2940, chemin de la Côte Sainte-Catherine  
amenagement.umontreal.ca

	Bureau	Tél. : (514)
École d'architecture	2076	343-6007
École de design	1037	343-7556
École d'urbanisme et d'architecture de paysage	3072	343-6865

## DIRECTION

**Doyen : Raphaël Fischler**

Vice-doyenne aux affaires académiques et Secrétaire de faculté : Paula Negron-Poblete

Vice-doyenne aux études supérieures : Mithra Zahedi

Vice-doyen à la recherche : Gonzalo Lizarralde

Directeur administratif : Frank Berdin

Directrice de la bibliothèque : Nathalie Bélanger

### École d'architecture

Directeur : Izabel Amaral

### École de design

Directeur (par intérim) : Jean Therrien

### École d'urbanisme et d'architecture de paysage

Directeur : Jean-Philippe Meloche

## CORPORATIONS PROFESSIONNELLES

Au Québec, la profession d'architecte est régie par l'Ordre des architectes du Québec. Pour en devenir membre, il faut être titulaire du diplôme professionnel de deuxième cycle en architecture, précédé du diplôme préprofessionnel en sciences, architecture; en outre, avant de se voir décerner le titre d'architecte et le droit d'exercice, il faut avoir complété un stage obligatoire et avoir réussi l'examen professionnel.

La profession d'urbaniste est régie par l'Ordre des urbanistes du Québec. Pour en devenir membre et être autorisé à utiliser le titre d'urbaniste, il faut être titulaire du diplôme de premier ou de deuxième cycle en urbanisme, avoir complété un stage et réussi l'examen de l'Ordre. Les architectes paysagistes se regroupent au sein de l'Association des architectes paysagistes du Québec. Cette dernière a pour mission d'établir les normes de qualité pour la pratique de la profession d'architecte paysagiste au Québec. Conséquemment, pour obtenir le titre d'architecte paysagiste agréé, il faut posséder un diplôme

de premier ou de deuxième cycle en architecture de paysage ou tout autre diplôme reconnu par l'AAPQ, avoir complété le programme de stage en architecture de paysage (PSAP) et réussi les examens professionnels. Les designers industriels se regroupent au sein de l'Association des designers industriels du Québec et de l'Association des designers industriels du Canada. Les designers d'intérieur se regroupent au sein de l'Association professionnelle des designers d'intérieur du Québec et de l'Association des designers d'intérieur du Canada.

## FRAIS FACULTAIRES

Des frais s'appliquent aux activités nécessitant l'utilisation des laboratoires informatiques ou des ateliers techniques (bois, métal, plastique, maquettes et numérique) dans le cadre de certains cours.

## Liste des programmes

### Aménagement

**D.E.S.S. en montage et gestion de projets d'aménagement**  
2-005-1-2

### Maîtrise en aménagement

#### Option

Ville, territoire et paysage	2-005-1-5
Design urbain	2-005-1-7
Montage et gestion de projets d'aménagement	2-005-1-8
Conservation du patrimoine bâti	2-005-1-9
Design, création et innovation	2-014-1-5
Théories en design	2-014-1-6

**Microprogramme de deuxième cycle en conservation du patrimoine bâti**  
2-005-6-9

**Maîtrise en aménagement, option design, création et innovation**  
2-014-1-5

**Maîtrise en aménagement, option théories en design** 2-014-1-6

**Doctorat en aménagement** 3-005-1-0

**Doctorat interdisciplinaire en aménagement** 3-005-1-1

### Architecture

**Maîtrise en architecture** 2-010-1-0

**Doctorat en études individualisées** 3-960-1-0

#### Option

Architecture

### École de design

**D.E.S.S. en écodesign stratégique** 2-015-1-2

**D.E.S.S. en design de jeux** 2-015-1-3

**D.E.S.S. en design d'intérieur** 2-016-1-2

### École d'urbanisme et d'architecture de paysage

**Maîtrise en architecture de paysage** 2-020-1-0

**Maîtrise en urbanisme** 2-025-1-0

**Qualification en urbanisme** 2-025-1-2

**Microprogramme de deuxième cycle en mobilité, transport et**

**urbanisme****2-025-6-0****D.E.S.S. en gestion urbaine pour les pays en développement****2-026-1-0**

## Options:

- Habitat urbain
- Environnement urbain

**AMÉNAGEMENT**

Programme 2-005-1-2

Version 03 (A20)

**D.E.S.S. en montage et gestion de projets d'aménagement****OBJECTIFS**

L'acquisition de connaissances et de savoir-faire permet au futur gestionnaire de projets d'aménagement de posséder les informations nécessaires pour bien fonder ses interventions, qu'il s'agisse de connaissances provenant de l'application des sciences de base ou des sciences de l'action. La formation se traduit par une excellente connaissance des techniques de montage et de gestion de projets d'aménagement, d'une part, et, par une compréhension du contexte global au sein duquel opère le gestionnaire de projets, d'autre part.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S en montage et gestion de projets d'aménagement, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle de l'Université de Montréal, dans l'un des domaines suivants : design (industriel, d'intérieur, graphique), architecture, urbanisme ou architecture de paysage; informatique, génie, communication, études cinématographiques ou tout autre domaine pertinent
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée
- avoir travaillé dans un domaine relié à l'aménagement pendant au moins deux ans après son premier diplôme universitaire, à moins que, sur recommandation du directeur du programme, le doyen ne fasse exception.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture). Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Le candidat doit, si la Faculté l'exige, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI) ou de B2 en compréhension orale ET en compréhension écrite à un des tests ou diplômes acceptés par l'Université (DELF, TCF ou TEF).

**1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission**

- Une lettre d'intention (trois pages maximum) indiquant les raisons qui motivent votre choix de programme
- Un texte d'une demi-page sur votre conception du rôle de gestionnaire de projets
- Un curriculum vitae qui doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme choisi.
- Deux lettres de recommandation, de personnes (professeurs, employeurs, etc.) pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités.

**2. Scolarité**

Dans le cas d'une inscription à temps plein, la scolarité est d'un minimum de deux trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat. Cependant, les étudiants ne

peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de la première inscription.

**3. Transfert**

Après avoir réussi de 21 à 27 crédits du D.E.S.S. (montage et gestion de projets d'aménagement) avec une moyenne d'au moins 3,0, le candidat peut être admissible à la M. Sc. A. (aménagement), option Montage et gestion de projets d'aménagement. Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. Une demande d'équivalences pour les cours suivis au D.E.S.S. doit accompagner la demande d'admission du candidat.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le D.E.S.S. comporte un minimum de 30 crédits dont 27 doivent être du niveau des études supérieures.

**Segment 70**

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

**Bloc 70A**

*Obligatoire - 18 crédits.*

*Afin de compléter ce bloc, vous devrez vous inscrire aux cours HEC6101 - Direction et leadership des projets (440999) et HEC6112A - Le management: les milieux et la pratique (443594), ou tout autre cours jugé pertinent approuvé par le responsable du programme.*

AME 6043	3	Planification et élaboration des projets
AME 6046	3	Planification et contrôle des ressources
AME 6070	3	Montage juridique et financier de projet
AME 6916	3	Gestion des parties prenantes
HEC 6112	3	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)
HEC 6255D	3	Direction et leadership des projets (PROJ40409)

**Bloc 70B**

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

AME 6047	3	Industrialisation du bâtiment
AME 6210	3	Histoire des théories de la conservation
AME 6311	3	Méthodologie d'évaluation d'un site
AME 6330	3	Conservation des bâtiments et ouvrages
AME 6431	3	Mise en valeur des ensembles urbains
AME 6850	3	Gestion de la construction
AME 6920	3	Gestion projets internationaux
AME 6990	1.5	Éthique et pratiques d'aménagement
EDD 6070	3	Éléments d'aménagement
HEC 6108	3	Systèmes d'information en gestion (TECH40705)
HEC 6109	3	Gestion des approvisionnements et de la logistique (OPER40501)
HEC 6110	3	Méthodes et pratiques de la négociation (RHRT40343)
PHI 6990	1.5	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique
URB 6287	3	Cadres juridiques de l'urbanisme
URB 6741	3	Promotion immobilière et habitat urbain
URB 6751	3	Analyse de milieu et design urbain
URB 6772	3	Évaluation environnementale et planification
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme
URB 6857	3	Financement international de l'habitat

**Bloc 70C**

*Choix - Maximum 3 crédits.*

*À choisir dans le répertoire de la Maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres*

universités montréalaises.

Programme 2-005-1-5

Version 00 (A17)

## Maîtrise en aménagement, option ville, territoire et paysage (M. Sc. A.)

### OBJECTIFS

Cette option du programme de maîtrise en aménagement vise à développer des compétences en recherche dans les domaines touchant la ville, le territoire et le paysage. Le cheminement de cette option permet de réaliser un projet de recherche de type mémoire fondé sur des méthodes et des connaissances puisées dans les disciplines de l'urbanisme et de l'architecture de paysage.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

#### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en aménagement, option ville, territoire, paysage, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu aux études de 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture). Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Le candidat doit, si la Faculté l'exige, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI) ou de B2 en compréhension orale ET en compréhension écrite à un des tests ou diplômes acceptés par l'Université (DELF, TCF ou TEF).

#### 1.1. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention ou de motivation d'un maximum de trois pages, indiquant les raisons qui motivent leur choix de programme. La lettre doit également expliquer la pertinence de la formation de 1er cycle.
- Esquisse du projet de recherche. Ce texte d'environ trois pages doit inclure les principaux éléments de problématique, les méthodes de recherche envisagées et une courte bibliographie.
- Curriculum Vitae mettant en valeur ses études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme choisi.
- Trois lettres de recommandation. Ces lettres doivent être rédigées par des professeurs, employeurs, etc., pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités.

#### 2. Scolarité

(durée minimale et maximale / statut des étudiants)

La scolarité minimale est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps ou à temps partiel.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

L'option Ville, territoire, paysage de la maîtrise en aménagement comporte 45 crédits.

#### Segment 70 Propre à l'option Ville, territoire, paysage

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 26 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 à 9 crédits à option et un

maximum de 3 crédits au choix.

#### Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 10 crédits.

AME 6502	3	Les méthodologies de la recherche
AME 6870	3	Théories - urbanisme et architecture de paysage
AME 6871	1	Séminaire thématique urbanisme et architecture de paysage 1
AME 6872	1	Séminaire thématique urbanisme et architecture de paysage 2
AME 6873	1	Séminaire thématique urbanisme et architecture de paysage 3
AME 6874	1	Recension des écrits en aménagement

#### Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

AME 6113	3	Écologie du paysage
APA 6001	3	Théories et projet de paysage
APA 6003	3	Histoire, théories et pratiques
APA 6006	3	Développement durable en architecture de paysage
APA 6007	3	Espaces naturels : aménagement et gestion
APA 6013	3	Phytotechnologies et infrastructures vertes
APA 6015	3	Patrimoine et paysage
APA 6511	2	Connaissance des végétaux et horticulture
APA 6514	2	Histoire de l'architecture de paysage
APA 6515	2	Écologie végétale appliquée
URB 6280	3	Théorie de la planification et urbanisme
URB 6287	3	Cadres juridiques de l'urbanisme
URB 6288	3	Gestion du territoire et géomatique
URB 6289	3	Économie urbaine
URB 6729	3	Gouvernance métropolitaine
URB 6741	3	Promotion immobilière et habitat urbain
URB 6743	3	Santé et environnement urbain
URB 6751	3	Analyse de milieu et design urbain
URB 6753	3	Concepts et pratiques de design urbain
URB 6754	3	Formation de l'espace urbain
URB 6767	3	Urbanisme, mobilité et accessibilité
URB 6770	3	Transport et développement urbain
URB 6772	3	Évaluation environnementale et planification
URB 6774	3	Aménagement, risques et enjeux urbains
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme
URB 6850	3	Urbanisme international
URB 6857	3	Financement international de l'habitat

#### Bloc 70C Lecture dirigée

Option - Maximum 3 crédits.

AME 6420	3	Lectures dirigées 1
AME 6421	3	Lectures dirigées 2

#### Bloc 70D

Choix - Maximum 3 crédits.

Cours de 2e cycle à choisir dans le répertoire de la Maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises. Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.

#### Bloc 70E Mémoire

Obligatoire - 26 crédits.

AME 6971	3	Unité de recherche 1
----------	---	----------------------

AME 6972	3	Unité de recherche 2
AME 6973	3	Unité de recherche 3
AME 6974	3	Unité de recherche 4
AME 6975	3	Unité de recherche 5
AME 6995	11	Mémoire

## Programme 2-005-1-7

Version 00 (A19)

**Maîtrise en aménagement, option design urbain (M. Sc. A.)****OBJECTIFS**

L'objectif de ce programme est de former des spécialistes du design urbain qui peuvent jouer un rôle prépondérant dans la gestion et la mise en oeuvre des projets urbains. Ces spécialistes sont appelés à exercer une forme de leadership fondée sur leur pensée critique à l'égard de la ville actuelle, sur les connaissances qui s'y rattachent et sur leur compréhension éclairée du projet urbain contemporain. Ils sont appelés à intervenir dans des environnements urbains existants pour en projeter la réurbanisation, la requalification ou la revitalisation.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à la maîtrise en aménagement, option design urbain, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée
- démontrer une expérience en design urbain, par la soumission d'un portfolio.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture). Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Le candidat doit, si la Faculté l'exige, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI) ou de B2 en compréhension orale ET en compréhension écrite à un des tests ou diplômes acceptés par l'Université (DELF, TCF ou TEF).

**1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission**

- Une lettre d'intention (trois pages maximum) indiquant les raisons qui motivent votre choix de programme.
- Un curriculum vitae qui doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme choisi.
- Deux lettres de recommandation. Ces lettres doivent être rédigées par des professeurs, employeurs, etc., pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités.
- Portfolio. Pour les détails sur les consignes à suivre pour préparer et envoyer le portfolio, consulter le Guide préparé par le Comité de sélection de l'option Design urbain, M. Sc.A aménagement.

**2. Scolarité**

La scolarité minimale est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps.

**3. Information complémentaire**

Déposez un dossier complet le plus tôt possible, puisqu'après le 1er février (pour le trimestre d'automne), les demandes ne seront pas étudiées au-delà de

l'atteinte du nombre de places.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Cette option de la maîtrise en aménagement comporte 45 crédits.

**Segment 70**

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, dont 6 crédits dédiés à deux cours obligatoires, 12 crédits dédiés à des ateliers et 9 crédits dédiés à un projet final et 18 crédits à option, dont 6 crédits dédiés à un atelier.

**Bloc 70A Ateliers**

*Obligatoire - 12 crédits.*

AME 6413	6	Atelier en design urbain 1
AME 6415	6	Atelier en design urbain 2

**Bloc 70B Fondements**

*Obligatoire - 6 crédits.*

ARC 6752	3	Architecture et stratégies urbaines
URB 6753	3	Concepts et pratiques de design urbain

**Bloc 70C Ateliers**

*Option - 6 crédits.*

APA 6509	4.5	Atelier 2 : Paysage urbain
APA 6520	1.5	Développement durable et paysage urbain
ARC 6416	6	Atelier de projet urbain
URB 6020	6	Atelier d'intervention

**Bloc 70D Cours offerts en architecture**

*Option - Maximum 9 crédits.*

AME 6043	3	Planification et élaboration des projets
AME 6311	3	Méthodologie d'évaluation d'un site
AME 6330	3	Conservation des bâtiments et ouvrages
AME 6990	1.5	Éthique et pratiques d'aménagement
PHI 6990	1.5	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique

**Bloc 70E Cours offerts en architecture de paysage**

*Option - Maximum 9 crédits.*

APA 6001	3	Théories et projet de paysage
APA 6003	3	Histoire, théories et pratiques
APA 6006	3	Développement durable en architecture de paysage
APA 6015	3	Patrimoine et paysage
EDD 6070	3	Éléments d'aménagement

**Bloc 70F Cours offerts en urbanisme**

*Option - Maximum 9 crédits.*

AME 6431	3	Mise en valeur des ensembles urbains
URB 6741	3	Promotion immobilière et habitat urbain
URB 6751	3	Analyse de milieu et design urbain
URB 6754	3	Formation de l'espace urbain
URB 6767	3	Urbanisme, mobilité et accessibilité
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme

**Bloc 70G Séminaires thématiques**

*Option - Maximum 3 crédits.*

AME 6871	1	Séminaire thématique urbanisme et architecture de paysage 1
AME 6872	1	Séminaire thématique urbanisme et architecture de paysage 2
AME 6873	1	Séminaire thématique urbanisme et architecture de paysage 3

**Bloc 70H Activité spéciale**

*Option - Maximum 3 crédits.*

AME 6673	2	Activité spéciale
URB 6672	3	Activité spéciale

**Bloc 70I Atelier de fin d'études***Obligatoire - 9 crédits.*

AME 6918	9	Atelier de projet final
----------	---	-------------------------

Programme 2-005-1-8

Version 00 (A20)

**Maîtrise en aménagement, option montage et gestion de projets d'aménagement (M. Sc. A.)****OBJECTIFS**

Option Montage et gestion de projets d'aménagement

Le contenu des cours du programme proposé a comme objectif premier de fournir, à tous les futurs gestionnaires de projets, les connaissances nécessaires en vue de monter et de gérer un projet d'aménagement dans le respect de la qualité, du budget et des délais en vue de la satisfaction du client avec le produit fourni et avec les services professionnels rendus.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en aménagement, option montage et gestion de projets d'aménagement, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle de l'Université de Montréal, dans l'un des domaines suivants : design (industriel, d'intérieur, graphique), architecture, urbanisme ou architecture de paysage; informatique, génie, communication, études cinématographiques ou tout autre domaine pertinent
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée
- avoir travaillé dans un domaine relié à l'aménagement pendant au moins deux ans après son premier diplôme universitaire à moins que, sur recommandation du directeur du programme, le doyen ne fasse exception.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture).

Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Le candidat doit, si la Faculté l'exige, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI) ou de B2 en compréhension orale ET en compréhension écrite à un des tests ou diplômes acceptés par l'Université (DELF, TCF ou TEF).

**1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission**

- Une lettre d'intention (trois pages maximum) indiquant les raisons qui motivent votre choix de programme.
- Un texte d'une demi-page sur votre conception du rôle de gestionnaire de projets.
- Un curriculum vitae qui doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme choisi.
- Deux lettres de recommandation. Ces lettres doivent être rédigées par des professeurs, employeurs, etc., pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités.

**2. Scolarité**

La scolarité minimale est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps.

**3. Statut**

Le candidat à la maîtrise s'inscrit à plein temps ou à demi-temps.

**4. Transfert**

Après avoir réussi de 21 à 27 crédits du D.E.S.S. (montage et gestion de projets l'aménagement), un candidat peut être admissible à la M. Sc. A. (aménagement), option Montage et gestion de projets d'aménagement. Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. Une demande d'équivalences pour les cours suivis au D.E.S.S. devra accompagner la demande d'admission du candidat.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La maîtrise comporte 45 crédits.

**Segment 70 Propre à l'option Montage et gestion de projets d'aménagement**

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, de 24 à 27 crédits à option dont 6 crédits attribués à un stage ou un travail dirigé, et un maximum de 3 crédits au choix.

**Bloc 70A***Obligatoire - 18 crédits.*

AME 6043	3	Planification et élaboration des projets
AME 6046	3	Planification et contrôle des ressources
AME 6070	3	Montage juridique et financier de projet
AME 6916	3	Gestion des parties prenantes
HEC 6112	3	Le management : les milieux et la pratique (MNGT40435)
HEC 6255D	3	Direction et leadership des projets (PROJ40409)

**Bloc 70B***Option - Minimum 18 crédits, maximum 21 crédits.*

*Remarque : L'étudiant qui s'inscrit au cours AME6990 doit s'inscrire au cours PHI6990 pendant la même session.*

AME 6047	3	Industrialisation du bâtiment
AME 6210	3	Histoire des théories de la conservation
AME 6311	3	Méthodologie d'évaluation d'un site
AME 6330	3	Conservation des bâtiments et ouvrages
AME 6431	3	Mise en valeur des ensembles urbains
AME 6850	3	Gestion de la construction
AME 6917	6	Atelier de gestion de projets urbains
AME 6920	3	Gestion projets internationaux
AME 6990	1.5	Éthique et pratiques d'aménagement
EDD 6070	3	Éléments d'aménagement
HEC 6108	3	Systèmes d'information en gestion (TECH40705)
HEC 6109	3	Gestion des approvisionnements et de la logistique (OPER40501)
HEC 6110	3	Méthodes et pratiques de la négociation (RHRT40343)
PHI 6990	1.5	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique
URB 6287	3	Cadres juridiques de l'urbanisme
URB 6741	3	Promotion immobilière et habitat urbain
URB 6751	3	Analyse de milieu et design urbain
URB 6772	3	Évaluation environnementale et planification
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme
URB 6857	3	Financement international de l'habitat

**Bloc 70C***Choix - Maximum 3 crédits.*

*À choisir dans le répertoire de la Maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises. Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable de l'option.*

**Bloc 70D Activités d'intégration**

Option - 6 crédits.

Notez que le stage AME6905, qui doit se faire en un trimestre, est équivalent aux stages AME69051 et AME69052 qui eux, se font en deux trimestres.

AME 6905	6	Stage professionnel
AME 69051	0	Stage professionnel 1
AME 69052	6	Stage professionnel 2
AME 6911	6	Cellule de travail dirigé

---

 Programme 2-005-1-9

 Version 00 (A20)
 

---

**Maîtrise en aménagement, option conservation du patrimoine bâti (M. Sc. A.)**


---

**OBJECTIFS**

Option Conservation du patrimoine bâti

Ce programme vise à comprendre les enjeux et approches relatifs au patrimoine bâti et à développer les habiletés nécessaires pour assurer sa sauvegarde et sa mise en valeur dans la société contemporaine. S'adressant aux étudiants et professionnels formés dans les disciplines de l'environnement bâti (architecture, urbanisme, design, paysage, génie) ou des sciences humaines (histoire, géographie, anthropologie, archéologie), le programme mise sur le caractère multidisciplinaire du projet de transformation de l'environnement existant.

De trois à six crédits de cours complémentaires peuvent être exigés au moment de l'admission, en fonction des études préalables de l'étudiant. Ces cours complémentaires sont AME 6200 Introduction aux outils du projet et AME 3104 Histoire de l'architecture au Québec.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en aménagement, option conservation du patrimoine bâti, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle de l'Université de Montréal préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée
- avoir travaillé dans un domaine relié à l'aménagement pendant au moins deux ans après son premier diplôme universitaire à moins que, sur recommandation du directeur du programme, le doyen ne fasse exception.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture). Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère. Le candidat doit, si la Faculté l'exige, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI) ou de B2 en compréhension orale ET en compréhension écrite à un des tests ou diplômes acceptés par l'Université (DELF, TCF ou TEF).

**1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission**

- Une lettre d'intention (trois pages maximum) indiquant les raisons qui motivent votre choix de programme.
- Un curriculum vitae qui doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme choisi.
- Deux lettres de recommandation de personnes (professeurs, employeurs, etc.) pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités.

- Un portfolio composé de travaux pertinents: travaux académiques préférablement réalisés de façon individuelle, des productions écrites (articles ou publications), des productions illustrées (projets d'atelier ou autre), etc. Pour les détails sur les consignes à suivre pour préparer et envoyer le portfolio, consulter le Guide pour le portfolio

**2. Scolarité**

La scolarité minimale est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps.

**3. Statut**

Le candidat à la maîtrise s'inscrit à plein temps ou à demi-temps.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La maîtrise comporte 45 crédits.

**Segment 70 Propre à l'option Conservation du patrimoine bâti**

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, dont 9 crédits attribués à un atelier en conservation et un projet individuel qui en découle, 12 à 15 crédits à option et 6 à 9 crédits au choix.

**Bloc 70A**

Obligatoire - 15 crédits.

AME 6210	3	Histoire des théories de la conservation
AME 6311	3	Méthodologie d'évaluation d'un site
AME 6330	3	Conservation des bâtiments et ouvrages
AME 6412	3	Cadres de gestion en conservation

**Bloc 70B**

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

AME 6080	6	Stage en conservation
AME 6431	3	Mise en valeur des ensembles urbains
AME 6501	3	Pratiques des disciplines en aménagement
APA 6015	3	Patrimoine et paysage
URB 6286	3	Histoire de l'urbanisme
URB 6751	3	Analyse de milieu et design urbain

**Bloc 70C**

Choix - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

À choisir dans le répertoire de la Maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de la Faculté de l'aménagement, dans ceux de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises. Le choix de ces cours doit être approuvé par le responsable du programme.

**Bloc 70D Projet en conservation**

Obligatoire - 9 crédits.

AME 6549	6	Atelier en conservation
AME 6550	3	Projet individuel en conservation

---

 Programme 2-005-6-9

 Version 00 (A22)
 

---

**Microprogramme de deuxième cycle en conservation du patrimoine bâti**


---

**OBJECTIFS**

Le microprogramme permet d'offrir une formation plus courte que la maîtrise (15 crédits contre 45). Il cible d'abord une clientèle qui se trouve présentement sur le marché du travail et qui voudrait acquérir une excellente formation de base en conservation du patrimoine. Il vise à donner une formation de base en conservation du patrimoine à des personnes qui possèdent déjà une expertise en aménagement et qui voudraient se spécia-



liser en conservation ou tout simplement ajouter le patrimoine à leur liste d'expertises. En raison de la mutualisation envisagée des cours, un étudiant inscrit au microprogramme pourrait obtenir la maîtrise en complétant les autres 30 crédits et ainsi développer une solide expertise dans le domaine. Après avoir réussi 15 crédits du microprogramme en conservation du patrimoine bâti avec une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3, le candidat peut être admissible à la maîtrise en aménagement, option Conservation du patrimoine bâti. Seule une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire. Une demande d'équivalences pour les cours suivis au microprogramme doit accompagner la demande d'admission du candidat. Si un étudiant diplômé du microprogramme souhaite poursuivre à la maîtrise en aménagement, option Conservation du patrimoine bâti, les cours déjà suivis et réussis, au cours des 5 dernières années, seront reconnus.

## RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en conservation du patrimoine bâti, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Montréal préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.

Certains candidats ne répondant pas à la moyenne minimale requise pourraient tout de même être sélectionnés en raison de leur expérience de travail de haute qualité.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais. Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

#### 1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention de 500 mots maximum indiquant vos motivations et vos attentes concernant le choix de programme en lien avec vos projets.
- Un curriculum vitae qui doit mettre en valeur les études, les recherches ou les activités professionnelles pertinentes pour le programme choisi.
- Une lettre de recommandation d'une personne (professeur, employeur, etc.) pouvant témoigner des aptitudes et de l'intérêt du candidat à poursuivre et réussir des études de cycles supérieurs.

### 2. Scolarité

La scolarité minimale réglementaire exigée est d'un trimestre à temps plein. Cependant, cette durée minimale n'est possible que si l'offre de cours proposée le permet. Si cela n'est pas le cas, l'étudiant devra prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans), à compter de l'inscription initiale du candidat.

### 3. Statut

Le candidat au microprogramme s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

### 4. Transfert

Après avoir réussi 12 crédits du microprogramme de deuxième cycle en conservation du patrimoine bâti avec une moyenne d'au moins 3,0, le candidat peut être admissible à la maîtrise en aménagement, option Conservation du patrimoine bâti.

Une recommandation du directeur du programme est alors nécessaire.

Une demande d'équivalences pour les cours suivis au microprogramme doit accompagner la demande d'admission du candidat.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 15 crédits.

### Segment 70

Les cours du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires

et 3 crédits à option.

### Bloc 70A

*Obligatoire - 12 crédits.*

AME 6311	3	Méthodologie d'évaluation d'un site
AME 6330	3	Conservation des bâtiments et ouvrages
AME 6412	3	Cadres de gestion en conservation
AME 6431	3	Mise en valeur des ensembles urbains

### Bloc 70B

*Option - 3 crédits.*

APA 6015	3	Patrimoine et paysage
EDD 6070	3	Éléments d'aménagement

Programme 2-014-1-5

Version 00 (A21)

## Maîtrise en aménagement, option design, création et innovation (M. Sc. A.)

### OBJECTIFS

La maîtrise en sciences appliquées en aménagement, option design, création et innovation vise à former des praticiens réflexifs en design dans des champs d'expertise pertinents dans le monde d'aujourd'hui. Un cheminement organisé autour d'un projet de recherche appliquée (ou recherche-création) permet de mettre de l'avant des approches de la recherche et du développement qui caractérisent les disciplines du design et favorisent l'innovation en milieu professionnel.

## RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. A. (aménagement) option design, création et innovation, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en design industriel ou d'une discipline connexe préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu aux études de 1er cycle une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée ou l'équivalent.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais. La Faculté peut exiger à un candidat de réussir le test de français international (TFI) avec une moyenne de 605/990 ou de réussir le DALF ou TEF avec un niveau B2 basé sur les niveaux de compétences du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

#### 1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

Option design, création et innovation

Une lettre d'intention précisant l'atelier thématique souhaité (consultez la liste des thématiques ici) (guide de présentation de la lettre)

- Curriculum Vitae. Le document doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme.
- Un portfolio (Guide de préparation du portfolio).

### 2. Scolarité

La scolarité minimale est de quatre trimestres à plein temps.

### 3. Formation complémentaire ou préparatoire

Les étudiants en provenance de programmes de 1er cycle autres que design industriel (ou d'un diplôme jugé équivalent) auront à mettre leurs connaissances à niveau en complétant des cours préparatoires. Selon ce nombre de crédits, établi lors de l'étude du dossier de l'étudiant, la scolarité minimale pourrait être augmentée d'un ou de deux trimestres,

soit jusqu'à 30 crédits préparatoires.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits.

### Segment 70 Propre à l'option Design, création et innovation

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 31 crédits obligatoires, 11 à 14 crédits de cours à option et un maximum de 3 crédits de cours au choix.

#### Bloc 70A Fondements

*Obligatoire - 10 crédits.*

AME 6502	3	Les méthodologies de la recherche
AME 6711	3	Approches innovantes du projet en design
AME 6816	3	Problématiques en design contemporain
DIN 6760	1	Présentation du projet - exposition

#### Bloc 70B Disciplinaire

*Option - Minimum 2 crédits, maximum 11 crédits.*

AME 6741	1	Séminaire avancé en design 1
AME 6742	1	Séminaire avancé en design 2
AME 6743	1	Séminaire avancé en design 3
AME 6744	1	Séminaire avancé en design 4
AME 6745	1	Séminaire avancé en design 5
AME 6746	1	Séminaire avancé en design 6
AME 6747	1	Séminaire avancé en design 7
AME 6748	1	Séminaire avancé en design 8
AME 6749	1	Éléments de la pensée design
AME 6751	1	Éléments d'intervention en développement durable
AME 6752	1	Éléments de modélisation de la complexité
AME 6761	1	Communication scientifique du projet

#### Bloc 70C Cours et activités de transfert

*Option - Maximum 9 crédits*

AME 6817	3	Théories du projet
DEI 6112	3	Étude et culture de l'environnement de proximité
DEJ 6000	3	Concepts fondamentaux des jeux
DEJ 6003	3	Jeux, expériences et interactions
DEJ 6011	3	Jeux et design d'apprentissages
DEJ 6012	3	Jeux sérieux et ludification
DIN 6001	3	Design stratégique de produits/services durables
DIN 6740	6	Mission professionnelle
DIN 6900	3	Projet intégré - organisation - international

#### Bloc 70D Interdisciplinaire

*Option - Maximum 6 crédits.*

AME 6043	3	Planification et élaboration des projets
AME 6201	1	Séminaire thématique en aménagement 1
AME 6202	1	Séminaire thématique en aménagement 2
AME 6203	1	Séminaire thématique en aménagement 3
AME 6204	1	Séminaire thématique en aménagement 4
AME 6205	1	Séminaire thématique en aménagement 5
AME 6206	1	Séminaire thématique en aménagement 6
AME 6420	3	Lectures dirigées 1
AME 6421	3	Lectures dirigées 2
AME 6871	1	Séminaire thématique urbanisme et architecture de paysage 1
AME 6872	1	Séminaire thématique urbanisme et architecture de paysage 2

AME 6873	1	Séminaire thématique urbanisme et architecture de paysage 3
AME 6874	1	Recension des écrits en aménagement
AME 6990	1.5	Éthique et pratiques d'aménagement
EDD 6070	3	Éléments d'aménagement
PHI 6990	1.5	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique
URB 6729	3	Gouvernance métropolitaine
URB 6743	3	Santé et environnement urbain
URB 6753	3	Concepts et pratiques de design urbain
URB 6767	3	Urbanisme, mobilité et accessibilité

#### Bloc 70E

*Choix - Maximum 3 crédits.*

À choisir dans le répertoire de la Maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de 2e cycle de la Faculté de l'aménagement, de l'Université de Montréal ou des autres universités.

#### Bloc 70F Ateliers de design avancé

*Obligatoire - 21 crédits.*

DIN 6710	6	Atelier de design avancé 1 - Cadrage du projet
DIN 6720	6	Atelier de design avancé 2 - Approches créatives
DIN 6730	9	Atelier de design avancé 3 - Développement et communication

Programme 2-014-1-6

Version 00 (A21)

## Maîtrise en aménagement, option théories en design (M. Sc. A.)

### OBJECTIFS

Option Théories en design

La maîtrise en sciences appliquées en aménagement, option théories en design, vise à former des chercheurs en design aux compétences méthodologiques, analytiques et critiques de pointe. Ce cheminement avec mémoire permet une ouverture à la diversité des pratiques et des théories émergentes en design ainsi que le développement d'un champ de spécialisation dans des orientations porteuses, en lien avec les grands enjeux contemporains qui animent nos sociétés.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes:

#### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Sc. A. (aménagement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI du Règlement pédagogique) des Études supérieures et postdoctorales;
  - être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme jugé équivalent;
  - avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée.
- Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais. La Faculté peut exiger à un candidat de réussir le test de français international (TFI) avec une moyenne de 605/990 ou de réussir le DALF ou TEF avec un niveau B2 basé sur les niveaux de compétences du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

#### 1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention (guide de présentation)
- Curriculum Vitae. Le document doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme choisi.

#### 2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent (suivi par le(s) trimestre(s) de rédaction). La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un

étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon l'option théories en design, avec la modalité Mémoire.

### Segment 70 Propre à l'option Théories en design

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction du mémoire, 6 à 9 crédits de cours à option et un maximum de 3 crédits de cours au choix.

#### Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 12 crédits.

AME 6502	3	Les méthodologies de la recherche
AME 6711	3	Approches innovantes du projet en design
AME 6816	3	Problématiques en design contemporain
AME 6817	3	Théories du projet

#### Bloc 70B Disciplinaire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

AME 6741	1	Séminaire avancé en design 1
AME 6742	1	Séminaire avancé en design 2
AME 6743	1	Séminaire avancé en design 3
AME 6744	1	Séminaire avancé en design 4
AME 6745	1	Séminaire avancé en design 5
AME 6746	1	Séminaire avancé en design 6
AME 6747	1	Séminaire avancé en design 7
AME 6748	1	Séminaire avancé en design 8
AME 6749	1	Éléments de la pensée design
AME 6751	1	Éléments d'intervention en développement durable
AME 6752	1	Éléments de modélisation de la complexité
AME 6761	1	Communication scientifique du projet
DEI 6112	3	Étude et culture de l'environnement de proximité
DEJ 6000	3	Concepts fondamentaux des jeux
DEJ 6003	3	Jeux, expériences et interactions
DEJ 6011	3	Jeux et design d'apprentissages
DEJ 6012	3	Jeux sérieux et ludification
DIN 6001	3	Design stratégique de produits/services durables
DIN 6900	3	Projet intégré - organisation - international

#### Bloc 70C Interdisciplinaire

Option - Maximum 6 crédits

AME 6043	3	Planification et élaboration des projets
AME 6201	1	Séminaire thématique en aménagement 1
AME 6202	1	Séminaire thématique en aménagement 2
AME 6203	1	Séminaire thématique en aménagement 3
AME 6204	1	Séminaire thématique en aménagement 4
AME 6205	1	Séminaire thématique en aménagement 5
AME 6206	1	Séminaire thématique en aménagement 6
AME 6420	3	Lectures dirigées 1
AME 6421	3	Lectures dirigées 2
AME 6871	1	Séminaire thématique urbanisme et architecture de paysage 1
AME 6872	1	Séminaire thématique urbanisme et architecture de paysage 2
AME 6873	1	Séminaire thématique urbanisme et architecture de paysage 3
AME 6874	1	Recension des écrits en aménagement

AME 6990	1.5	Éthique et pratiques d'aménagement
EDD 6070	3	Éléments d'aménagement
PHI 6990	1.5	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique
URB 6729	3	Gouvernance métropolitaine
URB 6743	3	Santé et environnement urbain
URB 6753	3	Concepts et pratiques de design urbain
URB 6767	3	Urbanisme, mobilité et accessibilité

#### Bloc 70D

Choix - Maximum 3 crédits.

À choisir dans le répertoire de la Maîtrise en aménagement, dans les autres répertoires de deuxième cycle de la Faculté de l'aménagement, de l'Université de Montréal ou des autres universités.

#### Bloc 70E Recherche et mémoire

Obligatoire - 24 crédits.

AME 6616	3	Recherche 1
AME 6617	3	Recherche 2
AME 6618	3	Recherche 3
AME 6619	3	Recherche 4
AME 6814	12	Mémoire

---

Programme 3-005-1-0

Version 04 (A18)

---

## Doctorat en aménagement (Ph. D.)

---

### OBJECTIFS

L'objectif du programme est de développer l'expertise et les habiletés de recherche des étudiants dans les disciplines de l'aménagement, soit l'architecture, le design, l'architecture de paysage et l'urbanisme dans une optique multidisciplinaire.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

#### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au Ph. D. (aménagement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise dans un domaine pertinent ou attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu aux études de 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Remarque : l'étudiant doit faire preuve d'une connaissance suffisante du français et de l'anglais.

#### 1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention ou de motivation. Précisions : d'un maximum de trois pages, la lettre doit indiquer les raisons qui motivent votre choix de programme
- Esquisse du projet de recherche. Précisions : d'environ huit à dix pages, ce texte doit inclure les principaux éléments de problématique, les méthodes de recherche envisagées et une courte bibliographie. Ce texte est particulièrement important pour l'évaluation de votre dossier car il permet notamment de vérifier les possibilités d'encadrement de vos travaux au sein de la Faculté. Aussi, il est recommandé de discuter de votre projet avec un ou des professeurs qui pourraient diriger votre recherche. Consultez à cet effet, les champs d'expertise de nos professeurs
- Plan de financement des études ou profil financier
- Curriculum Vitae. Précisions : le document doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme et l'option

- choisis
- Trois lettres de recommandation. Ces lettres doivent être rédigées par des professeurs, employeurs, etc., pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités
  - Un ou des travaux que vous avez déjà effectués, par exemple, votre mémoire de maîtrise ou un article, qui doivent être déposés à la Faculté de l'aménagement, 2940 Chemin de la Côte-Ste-Catherine, local 1070, ou postés à : Secrétariat des études supérieures facultaires, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal, C.P. 6128, succursale Centre-Ville, Montréal, QC, H3C 3J7.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le doctorat comporte 90 crédits.

#### Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 87 crédits obligatoires dont 78 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 3 crédits au choix.

#### Bloc 70A Séminaires

*Obligatoire - 9 crédits.*

#### Bloc 70B

*Choix - 3 crédits.*

*Le cours au choix peut être suivi dans l'un ou l'autre des programmes de maîtrise de la Faculté de l'aménagement ou à l'intérieur d'autres programmes de l'Université.*

#### Bloc 70C Recherche et thèse

*Obligatoire - 78 crédits.*

AME 7000	0	Examen général de doctorat
AME 7101	3	Unité de recherche en aménagement 1
AME 7102	3	Unité de recherche en aménagement 2
AME 7103	3	Unité de recherche en aménagement 3
AME 7104	3	Unité de recherche en aménagement 4
AME 7105	3	Unité de recherche en aménagement 5
AME 7106	3	Unité de recherche en aménagement 6
AME 7107	3	Unité de recherche en aménagement 7
AME 7108	3	Unité de recherche en aménagement 8
AME 7109	3	Unité de recherche en aménagement 9
AME 7110	3	Unité de recherche en aménagement 10
AME 7111	3	Unité de recherche en aménagement 11
AME 7112	3	Plan de la thèse
AME 7113	3	Cueillette de données 1
AME 7114	3	Cueillette de données 2
AME 7115	3	Analyse de données 1
AME 7116	3	Analyse de données 2

Programme 3-005-1-1

Version 00 (A18)

### Doctorat interdisciplinaire en aménagement (Ph. D.)

#### OBJECTIFS

L'objectif du programme est de développer l'expertise et les habiletés de recherche des étudiants dans les disciplines de l'aménagement, soit l'architecture, le design, l'architecture de paysage et l'urbanisme dans une optique multidisciplinaire.

#### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

##### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au doctorat interdisciplinaire en aménagement, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XXVII) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de maîtrise préparant adéquatement aux études ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu aux études de 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture). Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Le candidat doit, si la Faculté l'exige, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI) ou de B2 en compréhension orale ET en compréhension écrite à un des tests ou diplômes acceptés par l'Université (DELF, TCF ou TEF).

##### 1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention. D'un maximum de trois pages, la lettre doit indiquer les raisons qui motivent votre choix de programme
- Esquisse du projet de recherche. Document d'environ huit à dix pages, ce texte doit inclure les principaux éléments de problématique, les méthodes de recherche envisagées et une courte bibliographie. Ce texte est particulièrement important pour l'évaluation de votre dossier car il permet notamment de vérifier les possibilités d'encadrement de vos travaux au sein de la Faculté. Aussi, il est recommandé de discuter de votre projet avec un ou des professeurs qui pourraient diriger votre recherche. Consultez à cet effet, les champs d'expertise de nos professeurs.
- Curriculum Vitae. Précisions : le document doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme et l'option choisies
- Trois lettres de recommandation. Ces lettres doivent être rédigées par des professeurs, employeurs, etc., pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités
- Un ou des travaux que vous avez déjà effectués, par exemple, votre mémoire de maîtrise ou un article, en format PDF
- Plan de financement des études pour les étudiants provenant de l'international. Il s'agit d'un document qui indique : le type de bourse dont vous bénéficiez ou auxquelles vous comptez postuler et si vous comptez sur d'autres ressources (emploi à l'extérieur du milieu académique, épargne, etc.) pour financer vos études. Ce document permet d'estimer la faisabilité des études supérieures à temps plein et la durée des études.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le doctorat comporte 90 crédits.

#### Segment 70

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires, dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse et 6 crédits à des séminaires de recherches ; 6 crédits de séminaires thématiques à option ; puis 3 crédits de cours au choix.

#### Bloc 70A Séminaires de recherche

*Obligatoire - 6 crédits.*

AME 7121	3	Recherche interdisciplinaire en aménagement 1
AME 7122	3	Recherche interdisciplinaire en aménagement 2

#### Bloc 70B Séminaires thématiques

*Option - 6 crédits.*

AME 6871	1	Séminaire thématique urbanisme et architecture de paysage 1
AME 6872	1	Séminaire thématique urbanisme et architecture de paysage 2
AME 6873	1	Séminaire thématique urbanisme et architecture de paysage 3
AME 6874	1	Recension des écrits en aménagement
AME 7401	1	Séminaire thématique en aménagement 1

AME 7402	1	Séminaire thématique en aménagement 2
AME 7403	1	Séminaire thématique en aménagement 3
AME 7404	1	Séminaire thématique en aménagement 4
AME 7405	1	Séminaire thématique en aménagement 5
AME 7406	1	Séminaire thématique en aménagement 6

**Bloc 70C**

*Choix - 3 crédits.*

*Le choix du cours de ce bloc doit être approuvé par le directeur de recherche et par le responsable du programme.*

**Bloc 70D Recherche et thèse**

*Obligatoire - 75 crédits.*

AME 7000	0	Examen général de doctorat
AME 7101	3	Unité de recherche en aménagement 1
AME 7102	3	Unité de recherche en aménagement 2
AME 7103	3	Unité de recherche en aménagement 3
AME 7104	3	Unité de recherche en aménagement 4
AME 7105	3	Unité de recherche en aménagement 5
AME 7106	3	Unité de recherche en aménagement 6
AME 7107	3	Unité de recherche en aménagement 7
AME 7108	3	Unité de recherche en aménagement 8
AME 7109	3	Unité de recherche en aménagement 9
AME 7110	3	Unité de recherche en aménagement 10
AME 7111	3	Unité de recherche en aménagement 11
AME 7201	1	État d'avancement 1
AME 7202	1	État d'avancement 1
AME 7203	1	État d'avancement 3
AME 7500	39	Thèse

**ÉCOLE D'ARCHITECTURE**

Programme 2-010-1-0

Version 02 (A16)

**Maîtrise en architecture (M. Arch.)****OBJECTIFS**

Le programme de maîtrise fait le lien entre le monde de la pratique et le monde de la recherche. Favorisant les transactions intellectuelles entre les étudiants, les professeurs et les professionnels qui contribuent aux enseignements, la maîtrise amène l'étudiant à considérer la situation de projet comme un espace de redéfinition de l'architecture.

Formation professionnelle

La maîtrise offre une formation qui donne accès au stage de deux ans dans la pratique. Le stage est régi par l'Ordre des Architectes du Québec (OAQ). Il engage la responsabilité de l'OAQ et fait partie de la formation globale qui mène à la profession d'architecte. « Le stage est une période d'immersion dans un bureau d'architecte. En complément à la formation universitaire, il permet d'approfondir ses connaissances et de se familiariser avec les diverses facettes de la profession en vue d'atteindre l'autonomie nécessaire pour l'exercer. » ([https://www.oaq.com/candidatsetudiants/stage\\_professionnel.html](https://www.oaq.com/candidatsetudiants/stage_professionnel.html))

Le programme de maîtrise en architecture comporte 45 crédits. Ce programme professionnel qui suit le programme préprofessionnel de B. Sc. (Architecture) est dûment accrédité par le Conseil canadien de certification en architecture et, en vertu des ententes de réciprocité avec les autres provinces du Canada et l'accord de libre-échange avec les États-Unis, ses diplômés ont accès au marché de l'Amérique du Nord.

« Au Canada, le Conseil canadien de Certification en Architecture (CCCA) est le seul organisme autorisé par le Regroupement des ordres d'architectes du Canada (ROAC) à agréer les programmes de grades professionnels canadiens en architecture aux fins de la délivrance d'un permis d'architecte. » (Annexe A-1 - Conditions et durées d'agrément du

CCCA pour les programmes professionnels en architecture - 2017)

L'ensemble de la formation offerte à l'École d'architecture vise à amener l'étudiant à participer activement à l'exploration et à la transformation de l'architecture contemporaine. Le programme offre un parcours qui intègre la recherche ce qui favorise l'innovation et fait avancer la mission culturelle, sociale et environnementale de la discipline.

Pour faire ce pont entre formation et recherche, l'École peut compter sur l'expertise de praticiens renommés et sur les activités de recherche des professeurs qui sont réalisées à titre individuel ou au sein d'équipes dûment constituées. Complémentaires les unes aux autres, ces recherches englobent principalement des domaines tels que l'histoire et la théorie de l'architecture contemporaine; la résilience et les environnements durables; les innovations programmatiques et techniques; la contribution de l'architecture à la définition des villes et des territoires ainsi que les processus de réalisation du projet et le rôle des parties prenantes.

Pour en savoir davantage sur les activités de recherche de l'École, voir la section Expertises de recherche du site web de l'École d'architecture (<https://architecture.umontreal.ca/recherche/expertises-de-recherche/>) ainsi que la section Chaires et unités de recherche (<https://architecture.umontreal.ca/recherche/chaieres-et-unites-de-recherche/>) Le programme comporte 45 crédits. Le cheminement proposé est de trois trimestres. Un cheminement particulier sur quatre trimestres, faisant l'objet d'une entente, est également envisageable. L'atelier est la principale activité pédagogique d'intégration des connaissances et d'explorations à travers la conception du projet. Le premier atelier, obligatoire, porte sur la pensée constructive. Les deux ateliers suivants, Projet de recherche (en équipe) et Projet thèse (individuel) sont liés par un thème commun que l'étudiant choisit parmi les trois à cinq thèmes offerts chaque année. Des équipes composées de professeurs et de professionnels sont responsables de ces ateliers afin d'assurer les apports théoriques et pratiques en lien au sujet traité. En plus des cours obligatoires, deux cours optionnels ou au choix permettent de parfaire la formation.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en architecture, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle en architecture préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent
- être titulaire d'un baccalauréat préprofessionnel en architecture, ou un diplôme équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrit (capacité de lecture). Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère. Le candidat doit présenter un résultat d'au moins 785/990 au Test de français international (TFI) ou de C1 en compréhension orale ET en compréhension écrite à un des tests ou diplômes acceptés par l'Université (DALF, TCF ou TEF).

L'admission est conditionnée par les résultats académiques obtenus et la qualité des travaux d'architecture présentés dans un portfolio qui doit être joint à la demande du candidat. Les mêmes règles s'appliquent au candidat titulaire d'un baccalauréat dans une discipline du design (baccalauréat en design de l'environnement) et pour lequel une formation préparatoire est prévue et nécessaire.

**1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission**

- Un portfolio
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation

Pour les détails sur les consignes à suivre pour préparer le portfolio, le curriculum vitae et la lettre de motivation, consulter le site web de l'École d'architecture.

**2. Scolarité**

La scolarité du programme de maîtrise est d'un minimum de trois trimestres à temps plein

ou d'un maximum de six trimestres (2ans).

### 3. Formation préparatoire

Les étudiants en provenance de programmes de 1er cycle autres que le programme de science de l'architecture peuvent être appelés à faire une formation préparatoire afin de leur assurer une atteinte complète des critères de l'agrément professionnel du Conseil canadien de certification en architecture (CCCA).

Avant d'entamer la scolarité de maîtrise proprement dite, les étudiants doivent réussir leur formation préparatoire avec une moyenne minimale de 3,0.

### 4. Conditions particulières

Tout étudiant inscrit devra se doter d'un microordinateur portable configuré selon les exigences de l'École d'architecture.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits.

Pour les candidats titulaires d'un baccalauréat en design de l'environnement, des cours préparatoires seront exigés en fonction des équivalences et des exemptions accordées par rapport au B. Sc. Architecture.

#### Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

#### Bloc 70A Design complet

*Obligatoire - 9 crédits.*

ARC 6701	6	Projet complet
ARC 6711	3	Pensée constructive

#### Bloc 70B Recherche et projet d'architecture

*Obligatoire - 21 crédits.*

ARC 6801	6	Projet de recherche
ARC 6802	9	Projet thèse
ARC 6803	3	Séminaire de recherche
ARC 6804	3	Langages, écritures du projet

#### Bloc 70C Pratique professionnelle

*Obligatoire - 9 crédits.*

ARC 6830	3	Pratique professionnelle
ARC 6831	3	Architecture et immobilier
ARC 6832	3	Sécurité du bâtiment

#### Bloc 70D

*Option - Maximum 6 crédits.*

AME 6043	3	Planification et élaboration des projets
AME 6046	3	Planification et contrôle des ressources
AME 6047	3	Industrialisation du bâtiment
AME 6210	3	Histoire des théories de la conservation
AME 6305	3	Séminaire en technologie du bâtiment
AME 6330	3	Conservation des bâtiments et ouvrages
AME 6850	3	Gestion de la construction
ARC 6851	3	Séminaire 1
ARC 6852	3	Séminaire 2
ARC 6853	3	Précédents et conception architecturale
ARC 6863	3	Laboratoire spécialisé en CAO
ARC 6883	3	Formes architecturales et urbaines
ARC 6888	3	Activité spéciale

#### Bloc 70E Activité individuelle

*Option - Maximum 3 crédits.*

ARC 6889	3	Travail dirigé
----------	---	----------------

### Bloc 70F

*Choix - Maximum 3 crédits.*

*Avec l'accord du responsable de programme, l'étudiant peut choisir un cours de trois crédits de 1er cycle de niveau 3000 ou 4000, ou tout autre cours de cycles supérieurs parmi ceux du répertoire des cours de l'Université de Montréal ou parmi ceux des autres universités montréalaises.*

Programme 3-960-1-0

Version 00 (H04)

## Doctorat en études individualisées (Ph. D.)

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

#### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XX) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'une maîtrise, ou d'un diplôme équivalent, dans un domaine pertinent au champ d'études qu'il envisage, ou d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent
- soumettre, avec l'appui d'un professeur intéressé, un programme d'études qui sera évalué par le Comité de gestion académique du programme individualisé.

L'admission est conditionnelle à une recommandation favorable de ce comité.

#### 1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

Pour l'option Architecture

- Lettre d'intention et de motivation
- Un texte de huit à dix pages qui définit votre projet de recherche en précisant les principaux éléments de votre problématique et les méthodes de recherche envisagées. Ce texte est particulièrement important pour l'évaluation de votre dossier car il permet notamment de vérifier les possibilités d'encadrement de vos travaux au sein de l'École d'architecture. Aussi, il est recommandé de discuter de votre projet avec un ou des professeurs qui pourraient diriger votre recherche. Consultez à cet effet, les champs d'expertise de nos professeurs
- Un ou des travaux que vous avez déjà effectués, par exemple, votre mémoire de maîtrise ou un article, qui doivent être déposés à la l'École d'architecture, Pavillon de la Faculté de l'aménagement, 2940, chemin de la Côte-Ste-Catherine, bureau 2039, ou postés à : Secrétariat des études supérieures facultaires, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal, C.P. 6128, succursale Centre-Ville, Montréal, QC, H3C 3J7
- Un curriculum vitae qui doit mettre en valeur vos études, recherches ou activités professionnelles pertinentes pour le programme choisi
- Plan de financement des études ou profil financier
- Trois lettres de recommandation de personnes (professeurs, employeurs, etc.) pouvant témoigner de vos aptitudes et de vos capacités.

#### 2. Attribution du diplôme

L'évaluation de la thèse, du mémoire, du travail dirigé ou du stage est faite conformément au Règlement pédagogique des ESP. Le diplôme décerné porte l'inscription doctorat individualisé dans le domaine interdisciplinaire ou pluridisciplinaire choisi.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le doctorat comporte 90 crédits.

#### Segment 70

Deux cheminements sont normalement offerts :

- Le doctorat comprenant de 10 à 15 crédits de cours et de 75 à 80 crédits consacrés à la recherche et à la rédaction d'une thèse;
- Le doctorat avec stage comprenant de 10 à 18 crédits de cours, 9 à 12 crédits de stage et de 60 à 71 crédits consacrés à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

**Bloc 70A**

Propre au cheminement avec thèse  
Obligatoire - Min. 10 crédits, maximum 15 crédits.

**Bloc 70B Recherche et thèse**

Propre au cheminement avec thèse  
Obligatoire - Minimum 75 crédits, maximum 80 crédits.

**Bloc 70A**

Propre au cheminement avec stages et thèse  
Obligatoire - Minimum 10 crédits, maximum 18 crédits.

**Bloc 70B Stages**

Propre au cheminement avec stages et thèse  
Obligatoire - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

**Bloc 70C Recherche et thèse**

Propre au cheminement avec stages et thèse  
Obligatoire - Minimum 60 crédits, maximum 71 crédits.

**ÉCOLE DE DESIGN**

Programme 2-015-1-2

Version 00 (A15)

**D.E.S.S. en écodesign stratégique****OBJECTIFS**

L'objectif de ce programme est de permettre à des étudiants finissants et à des professionnels en exercice de développer des compétences requises pour la conduite de projets d'écodesign stratégiques et innovants. Plus spécifiquement, le programme a pour but de permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances de niveau supérieur et des habiletés pour concevoir, organiser, évaluer et améliorer des produits et services selon les principes du développement durable et accompagner les entreprises à transformer des enjeux environnementaux et de développement durable en opportunités d'innovation pour se positionner de manière compétitive sur le marché. Il couvre les techniques d'évaluation environnementale et socio-économique, la pensée du cycle de vie, la gestion de l'innovation et du développement durable, et les démarches d'écoconception et de prospective stratégique. Il est fortement multidisciplinaire en étant le produit d'une collaboration entre trois écoles dans les disciplines du génie, du design industriel et de la gestion.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en écodesign stratégique, le candidat doit :

- pour une admission à l'Université de Montréal : satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat dans une discipline de l'aménagement (design, architecture...) ou d'une formation jugée équivalente, d'un baccalauréat en ingénierie ou d'un diplôme d'ingénieur ou d'une formation jugée équivalente, d'un baccalauréat en sciences fondamentales, sciences appliquées ou de gestion, ou d'une formation jugée équivalente
- pour une admission à l'Université de Montréal : avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 3 sur 4,3 ou l'équivalent; pour une admission à l'École Polytechnique Montréal : avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,5 sur 4,0
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais, selon les règles en vigueur dans chacune des institutions
- avoir une expérience professionnelle pertinente après son premier diplôme universitaire est un atout important et sera pris en compte.

**1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission**

- Deux lettres de recommandation.
- Une lettre d'intention de 1000 mots maximum décrivant ses motivations et ses attentes concernant ses études en lien avec ses projets d'avenir
- Un curriculum vitae
- Un portfolio présentant vos principales réalisations (uniquement pour les étudiants venant de design, architecture, urbanisme et paysage, ou domaine d'études équivalent).

**2. Scolarité**

- Le programme est offert à temps plein ou à temps partiel.
- Les cours sont offerts aux trimestres d'automne, d'hiver ou d'été.
- La scolarité est d'au moins deux trimestres et d'au plus quatre années (douze trimestres).
- L'étudiant pourra compléter la mission professionnelle en écodesign après avoir complété au moins 18 crédits de cours et ateliers, dont les 12 crédits obligatoires du programme. La mission professionnelle est une démarche de recherche en écodesign menée en équipe de deux et encadrée par deux professeurs-tuteurs des deux établissements. Cette activité vise à intégrer les diverses aptitudes et connaissances développées au cours de la scolarité.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Les 4 cours obligatoires Design stratégique de produits et services durables (DIN6001), Atelier d'écodesign (DIN6002), Atelier - Expertise, controverses, prospective (DIN6003), et Analyse du cycle de vie (DDI8003) sont des cours de fondement de connaissances. Ils sont à suivre en priorité en première année par les étudiants réalisant le diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en Écodesign stratégique en deux ans.

Pour les étudiants inscrits à l'Université de Montréal, les cours de Polytechnique Montréal et de HEC Montréal pourront être suivis par entente interuniversitaire. Notez que les sigles GIN et HEC correspondant aux cours de la structure seront alors utilisés à l'Université de Montréal.

**Segment 70**

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, dont 6 crédits attribués à un projet de mission professionnelle, 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

**Bloc 70A**

Obligatoire - 12 crédits.

DIN 6001	3	Design stratégique de produits/services durables
DIN 6002	3	Atelier d'écodesign
DIN 6003	3	Atelier - Expertises, controverses, prospective
GIN 6003B	3	Analyse du cycle de vie (DDI8003)

**Bloc 70B**

Option - Maximum 3 crédits.

HEC 6111A	3	Approche marketing en enjeux de développement durable (DDRS40101)
HEC 6211	3	Développement durable et gestion : enjeux et pratiques (DDRS40402)
HEC 6306	3	Responsabilité sociale des entreprises (DDRS40403)

**Bloc 70C**

Option - Maximum 3 crédits.

GIN 6117	3	Gestion de l'innovation (IND6117)
HEC 6208	3	Management de l'innovation et de la création (ENTR61012)

**Bloc 70D**

Option - Maximum 3 crédits.

GIN 6001A	3	Développement durable pour ingénieurs (DDI8001)
GIN 6202	3	Production durable (IND8202)

**Bloc 70E***Option - Maximum 3 crédits.*

GIN 6110	3	Enjeux économiques du développement durable en génie (IND8110)
GIN 6111	3	Aspects économiques des flux circulaires (IND8111)

**Bloc 70F***Choix - Maximum 3 crédits.**Le choix de ce cours doit être approuvé par le responsable de programme.***Bloc 70G Mission professionnelle***Obligatoire - 6 crédits.**N.B.: Les étudiants INSCRITS À POLYTECHNIQUE dans ce programme d'études devront s'inscrire au sigle IND6926 qui leur est destiné.*

DIN 6100	6	Mission professionnelle en éco-design
----------	---	---------------------------------------

Programme 2-015-1-3

Version 01 (A14)

**D.E.S.S. en design des jeux****OBJECTIFS**

Le programme de design de jeux a pour objectif général de former des designers de jeux, professionnels et responsables, capables d'élaborer des concepts novateurs et pertinents, en fonction des diverses contraintes imposées. Au terme de sa formation, l'étudiant aura acquis des compétences déterminantes pour la maîtrise du processus de design de jeux, en s'appuyant sur une solide connaissance des éléments liés à sa conception et à sa gestion. Il comprendra les aspects expérimentiels, interactifs et narratifs des jeux, et pourra s'intégrer efficacement dans des équipes de développement multidisciplinaires.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en design de jeux, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle, dans l'un des domaines suivants : design (industriel, d'intérieur, graphique), architecture, urbanisme ou architecture de paysage; informatique, génie, communication, études cinématographiques ou tout autre domaine pertinent

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture). Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Le candidat doit, si la Faculté l'exige, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI) ou de B2 en compréhension orale ET en compréhension écrite à un des tests ou diplômes acceptés par l'Université (DELFI, TCF ou TEF).

**1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission**

- Lettre d'intention
- Curriculum vitae
- Portfolio (voir le Guide de préparation du portfolio)
- Deux lettres de recommandation.

**2. Scolarité**

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans, à compter de l'inscription initiale.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

**Segment 70**

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires.

**Bloc 70A***Obligatoire - 30 crédits.*

DEJ 6000	3	Concepts fondamentaux des jeux
DEJ 6001	3	Atelier de design de jeux 1
DEJ 6002	6	Atelier de design de jeux 2
DEJ 6003	3	Jeux, expériences et interactions
DEJ 6007	3	Prototypage en jeux vidéo
DEJ 6010	3	Pratique professionnelle en design de jeux
DEJ 6011	3	Jeux et design d'apprentissages
DEJ 6012	3	Jeux sérieux et ludification
DIN 6000	3	Design et approches systémiques

Programme 2-016-1-2

Version 00 (A17)

**D.E.S.S. en design d'intérieur****OBJECTIFS**

Le D.E.S.S. en design d'intérieur est un programme qui vise le perfectionnement de la formation universitaire en design d'intérieur par l'acquisition de connaissances et de compétences de pointe concernant des thématiques spécifiques et émergentes, qui garantiront le rayonnement des diplômés et orienteront leurs carrières vers des secteurs de pratique stratégiques et actuels en design d'intérieur. Le programme a pour objectif d'amener les étudiants à développer une compréhension fine des problématiques complexes ainsi que des enjeux contemporains et prospectifs en design d'intérieur, à travers une approche informée, réflexive et critique. Au terme de sa formation, l'étudiant maîtrisera des méthodes et des stratégies de conception variées et innovantes, intégrées au projet de design d'intérieur.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME****1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en design d'intérieur, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle en design d'intérieur de l'Université de Montréal, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture). Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Le candidat doit, si la Faculté l'exige, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI) ou de B2 en compréhension orale ET en compréhension écrite à un des tests ou diplômes acceptés par l'Université (DELFI, TCF ou TEF).

Les mêmes règles s'appliquent aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un autre diplôme dans une discipline connexe et jugé équivalent (notamment architecture, design de l'environnement, architecture d'intérieur). Dans leur dossier de demande d'admission, ces candidats devront faire la démonstration de leur niveau de connaissance et de leur maîtrise des dimensions spécifiques à la discipline du design d'intérieur.

**1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission**

- Lettre d'intention
- Un curriculum vitae
- Deux lettres de recommandation.



- Portfolio (voir le Guide de préparation du portfolio)
- Note : l'admission est conditionnée par la qualité des résultats académiques obtenus, la motivation personnelle et la qualité des travaux présentés dans le portfolio

### 1.2. Exigences et/ou informations supplémentaires

- Tout étudiant inscrit devra se doter d'un microordinateur portable configuré selon les exigences propres au programme du D.E.S.S. en design d'intérieur;
- Avoir une bonne connaissance et de l'anglais lu et parlé;
- Des entretiens avec les candidats au programme pourraient avoir lieu au besoin.

### 2. Scolarité

- Le programme est offert à temps plein ou à temps partiel.
- La scolarité minimale du D.E.S.S. est de deux trimestres équivalents à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. Et la scolarité maximale est de douze trimestres (quatre ans) à compter de la première inscription. Pour des raisons exceptionnelles et sur recommandation du directeur de Département, le doyen peut accorder une prolongation de un an au maximum.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

### Segment 70

Les crédits du programme de D.E.S.S. en design d'intérieur sont répartis comme suit : 27 crédits obligatoires et 3 crédits au choix.

#### Bloc 70A

*Obligatoire - 27 crédits.*

DEI 6111	3	Enjeux contemporains en design d'intérieur
DEI 6112	3	Étude et culture de l'environnement de proximité
DEI 6113	3	Pratiques de recherche en design d'intérieur
DEI 6311	6	Atelier-séminaire en design d'intérieur
DEI 6322	3	Essai synthèse de l'atelier terminal
DEI 6333	6	Atelier terminal en design d'intérieur
DEI 6817	3	Théories du projet en design d'intérieur

#### Bloc 70B

*Choix - 3 crédits.*

*Cours de 2e cycle à choisir dans le répertoire des cours de la Faculté de l'aménagement, de l'Université de Montréal ou des autres universités montréalaises, avec l'accord du responsable du programme.*

## ÉCOLE D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE

Programme 2-020-1-0

Version 03 (A18)

### Maîtrise en architecture de paysage (M.A.P.)

#### OBJECTIFS

Le but du programme est d'offrir aux étudiants la possibilité d'acquérir des connaissances approfondies et des compétences de pointe en matière d'analyse, de planification et de design des paysages à différentes échelles et dans une grande diversité de contextes. Le programme vise de plus à développer la capacité des étudiants à élaborer des approches, des mesures et des mécanismes d'évaluation, de conservation, de mise en valeur et de gestion des paysages. À la fin de ses études, l'étudiant pourra intervenir dans tous les aspects des projets de paysage et dans tous les milieux, en relation avec les parties prenantes. Dans ses activités futures, l'étudiant interviendra de manière responsable en regard des enjeux sociaux, écologiques, culturels, et ce, dans une perspective de développement durable. Il maîtrisera la dimension paysagère des grands schémas d'aménagement tout autant que les qualités concrètes et la valeur d'expérience des espaces de toutes natures. Il intégrera ce faisant des opérations conjointes d'évaluation, de design, de planification et de gestion en matière de paysage.

## RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

### 1.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en architecture de paysage, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle en architecture de paysage ou d'un diplôme équivalent dans une discipline connexe à l'aménagement (ex. : architecture, urbanisme, design industriel, design de l'environnement, géographie, aménagement du territoire et agronomie)
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle dans une discipline autre que l'aménagement et attester d'une expérience ou d'éléments de formation pertinents
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Les étudiants doivent maîtriser le français et avoir une connaissance suffisante de l'anglais.

### 1.2 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Une lettre d'intention ou de motivation. La lettre de motivation doit être écrite en français et comporter un minimum de deux pages. Après s'être brièvement présenté, le candidat fait part de son bagage et de sa motivation à entreprendre des études supérieures en architecture de paysage ainsi que de sa perception de la discipline et des enjeux environnementaux et de design qui y sont rattachés.
- Un portfolio (voir le guide de préparation du portfolio)
- Deux lettres de recommandation.

### 2. Scolarité

Le programme est offert à temps plein et à demi-temps. La durée minimale est de 4 trimestres équivalents à temps plein. La durée maximale est de 9 trimestres.

### 3. Formation préparatoire

Les étudiants n'ayant pas de diplômes en architecture de paysage devront suivre jusqu'à 24 crédits de cours préparatoires. Le nombre de crédits est déterminé par le comité d'admission, après l'évaluation du dossier. Selon ce nombre, la scolarité pourrait être augmentée d'une année. Ces cours sont suivis pendant la première année.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits.

Les étudiants qui ne détiennent pas un diplôme de baccalauréat en architecture de paysage devront compléter un maximum de 24 crédits de cours préparatoires avant d'entreprendre leur scolarité de maîtrise.

Cours préparatoires

Maximum - 24 crédits

APA6506 Caractérisation et analyse : sites et paysages 2 cr.

APA6507 Atelier Processus de projet et méthodes de design 4.5 cr.

APA6511 Connaissance des végétaux et horticulture 2 cr.

APA6512 Design avec les végétaux 1.5 cr.

APA6513 Matériaux et techniques de construction 2 cr.

APA6514 Histoire de l'architecture de paysage 2 cr.

APA6515 Écologie végétale appliquée 2 cr.

APA6516 Nivèlement et gestion des eaux de ruissèlement 2 cr.

APA6517 Informatique appliquée à l'architecture de paysage 2 cr.

APA6526 Géomatique appliquée à l'architecture de paysage 2 cr.

APA6518 Dessins d'exécution et devis 2 cr.

### Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante: 39 crédits obligatoires, dont 9 crédits attribués à la rédaction d'un projet de fin d'études, et 6 crédits à option.

### Bloc 70A Fondements, principes et pratique du design

*Obligatoire - 18 crédits.*

APA 6508	4.5	Atelier 1 : Paysage de proximité
APA 6509	4.5	Atelier 2 : Paysage urbain
APA 6510	4.5	Atelier 3: Grand paysage
APA 6519	1.5	Design détaillé et construction
APA 6520	1.5	Développement durable et paysage urbain
APA 6524	1.5	Géomatique appliquée au projet de paysage

**Bloc 70B Histoire, théorie et critique***Obligatoire - 6 crédits.*

APA 6001	3	Théories et projet de paysage
APA 6003	3	Histoire, théories et pratiques

**Bloc 70C Histoire, théorie et critique***Option - Maximum 3 crédits.*

APA 6015	3	Patrimoine et paysage
----------	---	-----------------------

**Bloc 70D Technologies, matériaux, systèmes, réalisation***Obligatoire - 1 crédit.*

APA 6802	1	Pratique professionnelle en architecture de paysage
----------	---	---

**Bloc 70E Technologies, matériaux, systèmes, réalisation***Option - Maximum 3 crédits.*

APA 6005	3	Construction avancée en architecture de paysage
----------	---	---

**Bloc 70F Végétaux, écologie, développement durable***Obligatoire - 3 crédits.*

APA 6006	3	Développement durable en architecture de paysage
----------	---	--

**Bloc 70G Végétaux, écologie, développement durable***Option - Maximum 6 crédits.*

AME 6113	3	Écologie du paysage
APA 6007	3	Espaces naturels : aménagement et gestion
APA 6013	3	Phytotechnologies et infrastructures vertes

**Bloc 70H Activités dirigées***Obligatoire - 11 crédits.*

APA 6014	9	Projet de fin d'études en architecture de paysage
APA 6801	2	Séminaire préparatoire au projet de fin d'études

**Bloc 70I Activités dirigées***Option - Maximum 3 crédits.*

APA 6902	3	Stage en architecture de paysage
APA 6903	3	Activité spéciale en architecture de paysage

Programme 2-025-1-0

Version 09 (A13)

**Maîtrise en urbanisme (M. Urb.)****OBJECTIFS**

L'urbanisme est un domaine d'intervention interdisciplinaire appliqué au territoire et à l'urbain. Programme professionnel donnant accès à l'Ordre des urbanistes du Québec, la maîtrise en urbanisme (M.Urb.) est accréditée par l'American Institute of Certified Planners et reconnue par l'Institut canadien des urbanistes et par l'Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et en urbanisme (francophonie).

La M. Urb. prépare à une variété de pratiques professionnelles en urbanisme. Elle offre une formation centrée sur les savoirs et savoir-faire spécifiques au domaine tout en proposant des cheminements spécialisés associés à deux thèmes fédérateurs, soit Urbanisme international et Aménagement de la ville post-carbone.

Le programme poursuit trois principaux objectifs :

- offrir aux bacheliers en urbanisme la possibilité d'approfondir leurs connaissances

et savoir-faire, notamment eu égard aux nouveaux enjeux urbains et aux pratiques en émergence

- permettre aux étudiants provenant d'autres disciplines d'acquérir des connaissances et des méthodes et de développer des compétences dans le champ de l'urbanisme

- développer la capacité de concevoir et de mettre en oeuvre un projet d'intervention ou de recherche, dans des ateliers et en réalisant un travail dirigé ou un mémoire.

La M. Urb. s'adresse à des étudiants provenant de formations variées dans les disciplines de l'aménagement et du territoire, mais aussi des sciences sociales et humaines et des sciences naturelles et génie.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

**1. Conditions d'admissibilité**

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en urbanisme, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade de 1er cycle préparant adéquatement aux études en urbanisme, ou d'un diplôme jugé équivalent
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture). Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Le candidat doit, si la Faculté l'exige, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI) ou de B2 en compréhension orale ET en compréhension écrite à un des tests ou diplômes acceptés par l'Université (DELF, TCF ou TEF).

**1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission**

- Une lettre d'intention de 1000 mots maximum décrivant vos motivations et attentes concernant ces études en lien avec vos projets d'avenir et, si possible, votre projet de recherche, qu'il prenne la forme d'un mémoire ou d'un travail dirigé
- Deux lettres de recommandation du milieu universitaire.
- Un curriculum vitae.

**2. Formation complémentaire ou préparatoire**

Les étudiants en provenance de programmes de 1er cycle autres que d'urbanisme (ou d'un diplôme jugé équivalent) devront mettre leurs connaissances à niveau en complétant un minimum de 3 crédits et un maximum de 15 crédits de cours d'initiation à l'urbanisme (bloc de cours identifié dans la structure du programme). Selon le nombre de crédits de cours d'initiation à l'urbanisme à suivre, établi lors de l'étude du dossier de l'étudiant, la scolarité minimale pourrait être augmentée d'un trimestre. Ces cours sont préférablement suivis pendant la première année.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte selon deux cheminements :

- cheminement avec Mémoire
- cheminement sans Mémoire.

L'étudiant n'ayant pas de baccalauréat en urbanisme pourrait devoir suivre jusqu'à 15 crédits d'activités d'initiation à l'urbanisme, après évaluation de sa formation antérieure par le comité des admissions.

URB 6011	Atelier d'intégration, 3 crédits
URB 6286	Histoire de l'urbanisme, 3 crédits
URB 6287	Cadres juridiques de l'urbanisme, 3 crédits
URB 6288	Gestion du territoire et géomatique, 3 crédits
URB 6289	Économie urbaine, 3 crédits

**Segment 70**

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante :

- cheminement avec Mémoire (MM) : 39 crédits obligatoires dont 24 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 6 crédits à option  
 - cheminement avec Travail de recherche dirigé (TD) : 33 crédits obligatoires dont 12 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un travail dirigé, de 6 à 12 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

### Concentrations

Outre le programme général, deux concentrations sont proposées et 6 cours à option sont identifiés pour chacune d'elles (mais sans mention dans le bulletin ou le diplôme). Ces concentrations sont :

- Urbanisme international

- Aménagement de la ville post-carbone

Les cours à option recommandés pour la concentration Urbanisme international sont :

URB 6742 Dynamique des habitats urbains, 3 cr.

URB 6768 Gestion de l'eau dans la ville, 3 cr.

URB 6774 Aménagement, risques et enjeux urbains, 3 cr.

URB 6850 Urbanisme international, 3 cr.

URB 6857 Financement international de l'habitat, 3 cr.

Les cours à option recommandés pour la concentration Aménagement de la ville post-carbone sont :

URB 6743 Santé et environnement urbain, 3 cr.

URB 6767 Urbanisme, mobilité et accessibilité, 3 cr.

URB 6768 Gestion de l'eau dans la ville, 3 cr.

URB 6770 Transport et développement urbain, 3 cr.

URB 6778 Planification environnementale et urbanisme, 3 cr.

URB 6774 Aménagement, risques et enjeux urbains, 3 cr.

### MM - Bloc 70A Cours fondamentaux

*Obligatoire - 15 crédits.*

URB 6020 6 Atelier d'intervention

URB 6279 3 Méthodes et techniques d'analyse en urbanisme

URB 6280 3 Théorie de la planification et urbanisme

URB 6291 3 Stratégies et pratiques de mise en oeuvre

### MM - Bloc 70B Cours fondamentaux à option

*Option - Maximum 6 crédits.*

URB 6729 3 Gouvernance métropolitaine

URB 6754 3 Formation de l'espace urbain

### MM - Bloc 70C Cours à option thématiques

*Option - Maximum 6 crédits.*

AME 6431 3 Mise en valeur des ensembles urbains

URB 6741 3 Promotion immobilière et habitat urbain

URB 6742 3 Dynamique des habitats urbains

URB 6743 3 Santé et environnement urbain

URB 6751 3 Analyse de milieu et design urbain

URB 6753 3 Concepts et pratiques de design urbain

URB 6767 3 Urbanisme, mobilité et accessibilité

URB 6770 3 Transport et développement urbain

URB 6772 3 Évaluation environnementale et planification

URB 6774 3 Aménagement, risques et enjeux urbains

URB 6778 3 Planification environnementale et urbanisme

URB 6850 3 Urbanisme international

URB 6857 3 Financement international de l'habitat

### MM - Bloc 70D Mémoire

*Obligatoire - 24 crédits.*

URB 6730 3 Problématique de recherche

URB 6734 3 Définition, projet de mémoire

URB 6735 6 Stratégie de recherche

URB 6736 12 Recherche et rédaction

### TD - Bloc 70A Cours fondamentaux obligatoires

*Obligatoire - 15 crédits.*

URB 6020 6 Atelier d'intervention

URB 6279 3 Méthodes et techniques d'analyse en urbanisme

URB 6280 3 Théorie de la planification et urbanisme

URB 6291 3 Stratégies et pratiques de mise en oeuvre

### TD - Bloc 70B Cours fondamentaux obligatoires

*Obligatoire - 6 crédits.*

URB 6729 3 Gouvernance métropolitaine

URB 6754 3 Formation de l'espace urbain

### TD - Bloc 70C Cours à option thématiques

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

AME 6431 3 Mise en valeur des ensembles urbains

URB 6741 3 Promotion immobilière et habitat urbain

URB 6742 3 Dynamique des habitats urbains

URB 6743 3 Santé et environnement urbain

URB 6751 3 Analyse de milieu et design urbain

URB 6753 3 Concepts et pratiques de design urbain

URB 6767 3 Urbanisme, mobilité et accessibilité

URB 6770 3 Transport et développement urbain

URB 6772 3 Évaluation environnementale et planification

URB 6774 3 Aménagement, risques et enjeux urbains

URB 6778 3 Planification environnementale et urbanisme

URB 6850 3 Urbanisme international

URB 6857 3 Financement international de l'habitat

### TD - Bloc 70D Activités individuelles

*Option - Maximum 3 crédits.*

URB 6670 3 Travail individuel de recherche

URB 6671 3 Stage en milieu professionnel

URB 6672 3 Activité spéciale

### TD - Bloc 70E

*Choix - Maximum 6 crédits.*

### TD - Bloc 70F Travail dirigé

*Obligatoire - 12 crédits.*

URB 6731 3 Définition du projet de TD

URB 6732 3 Stratégie de recherche du TD

URB 6733 6 Recherche et rédaction du TD

---

Programme 2-025-1-2

Version 00 (A14)

---

## Programme de qualification en urbanisme

---

### OBJECTIFS

Le programme de qualification en urbanisme a pour objectif d'offrir une formation professionnelle complémentaire à des candidats détenant une maîtrise dans le domaine de l'urbanisme ou des études urbaines, afin de leur permettre d'acquérir des connaissances et savoir-faire en urbanisme spécifiques aux contextes québécois et montréalais.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

## 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de qualification en urbanisme, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de maîtrise en urbanisme
- avoir obtenu au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture). Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Le candidat doit, si la Faculté l'exige, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI) ou de B2 en compréhension orale ET en compréhension écrite à un des tests ou diplômes acceptés par l'Université (DELF, TCF ou TEF).

### 1.1. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- deux lettres de recommandation du milieu universitaire
- une lettre d'intention de 1 000 mots maximum décrivant ses motivations et ses attentes concernant ces études en lien avec ses projets d'avenir
- un curriculum vitae
- un avis valide de l'Ordre des urbanistes du Québec

## 2. Scolarité

- Le programme est offert à temps plein, à demi-temps et à temps partiel.
- Les cours sont offerts aux trimestres d'automne ou d'hiver.
- La scolarité est d'au moins deux trimestres et d'au plus trois années (neuf trimestres).

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme comporte 15 crédits répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Le cheminement type sur une année est le suivant :

- 6 ou 9 crédits de cours à l'automne
- 6 ou 9 crédits de cours à l'hiver, dont l'atelier obligatoire (URB6020).

### Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

#### Bloc 70A

*Obligatoire - 9 crédits.*

URB 6020	6	Atelier d'intervention
URB 6287	3	Cadres juridiques de l'urbanisme

#### Bloc 70B

*Option - 6 crédits*

URB 6289	3	Économie urbaine
URB 6741	3	Promotion immobilière et habitat urbain
URB 6770	3	Transport et développement urbain
URB 6778	3	Planification environnementale et urbanisme

Programme 2-025-6-0

Version 00 (A14)

## Microprogramme de deuxième cycle en mobilité, transport et urbanisme

### OBJECTIFS

Le microprogramme de deuxième cycle en mobilité, transport et urbanisme a pour objectif de compléter la formation des ingénieurs et des urbanistes qui souhaitent se spécialiser dans l'organisation et la gestion des systèmes de transports en milieux urbains. Il s'agit d'une formation multidisciplinaire qui ouvre la réflexion sur les apports des différentes disciplines et qui amène les étudiants à travailler en partie dans les deux champs de compétences que sont le génie civil et l'urbanisme.

liser dans l'organisation et la gestion des systèmes de transports en milieux urbains. Il s'agit d'une formation multidisciplinaire qui ouvre la réflexion sur les apports des différentes disciplines et qui amène les étudiants à travailler en partie dans les deux champs de compétences que sont le génie civil et l'urbanisme.

## RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

### 1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en mobilité, transport et urbanisme, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de grade en urbanisme ou en ingénierie, ou d'un diplôme jugé équivalent
- pour une admission à l'Université de Montréal : avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 (ou l'équivalent); pour une admission à Polytechnique Montréal : avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,5 sur 4,0 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture). Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

Le candidat doit, si la Faculté l'exige, selon les règles en vigueur dans chacune des institutions, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI) ou de B2 en compréhension orale ET en compréhension écrite à un des tests ou diplômes acceptés par l'Université (DELF, TCF ou TEF).

### 1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Deux lettres de recommandation du milieu universitaire.
- Une lettre d'intention de 1000 mots maximum décrivant vos motivations et vos attentes concernant ces études en lien avec vos projets d'avenir et une proposition de projet d'études supérieures
- Un curriculum vitae.

## 2. Scolarité

- Le programme est offert à temps plein et à temps partiel.
- Les cours sont offerts aux trimestres d'automne ou d'hiver.
- La scolarité est d'au moins deux trimestres et d'au plus trois années (neuf trimestres).
- L'étudiant pourra compléter le cours URB6654 / CIV6718 Projet : mobilité et urbanisme après avoir complété au moins 6 crédits de cours du programme. Le projet est une démarche de recherche personnelle guidée par deux professeurs-tuteurs des deux établissements visant à intégrer les diverses aptitudes et connaissances développées au cours de la scolarité. Il s'agit d'une activité durant laquelle l'étudiant travaille de manière autonome en coordination avec ses cotuteurs.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Le cheminement type sur une année est le suivant :

- 6 crédits de cours au premier trimestre (avec un maximum de 3 crédits de 1er cycle)
- 6 crédits de cours au deuxième trimestre
- Projet de 3 crédits au dernier trimestre d'inscription

Préférentiellement, le cours de premier cycle (le cas échéant) est effectué au premier trimestre alors que le projet en mobilité, transport et urbanisme est effectué au dernier trimestre d'inscription.

### Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 15 crédits à option, dont 3 crédits attribués à un projet d'études.

#### Bloc 70A Ingénierie

*Option - 6 crédits*

GIN 2710	3	Systèmes de transport (CIV2710)
GIN 4760	3	Gestion des données en transport (CIV4760)
GIN 6701	3	Planification des transports (CIV6701)
GIN 6702	3	Analyse des transports (CIV6702)
GIN 6707A	3	Transport : technologie et innovation (CIV6707A)
GIN 6708	3	Transport en commun (CIV6708)

**Bloc 70B Urbanisme***Option - 6 crédits.*

URB 6729	3	Gouvernance métropolitaine
URB 6753	3	Concepts et pratiques de design urbain
URB 6754	3	Formation de l'espace urbain
URB 6767	3	Urbanisme, mobilité et accessibilité
URB 6770	3	Transport et développement urbain

**Bloc 70C Projet en mobilité, transport et urbanisme***Option - 3 crédits*

URB 6654	3	Projet : Mobilité et urbanisme
----------	---	--------------------------------

**Programme 2-026-1-0**

Version 00 (A96)

**D.E.S.S. en gestion urbaine pour les pays en développement****OBJECTIFS**

Le D.E.S.S. vise à réunir des étudiants des pays développés et des pays en développement, qu'ils soient dans une trajectoire de formation spécialisée ou dans une trajectoire de réorientation de leur expertise professionnelle.

*Option Habitat urbain*

Cerner et solutionner les problèmes d'habitat complexe des collectivités locales, intervenir dans les filières formelles et informelles d'accès au logement abordable pour les populations pauvres, et rendre plus opérationnelle l'expertise professionnelle dans la gestion stratégique des programmes d'habitat urbain (construction, réhabilitation), administrés par les niveaux local et communautaire.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (gestion urbaine pour les pays en développement), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études en urbanisme, ou d'un diplôme jugé équivalent ou détenir un diplôme de 2e cycle dans une discipline appropriée
- avoir obtenu, dans ses études antérieures, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance du français et de l'anglais.

**1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission**

- Deux lettres de recommandation du milieu universitaire
- Un curriculum vitae
- Une lettre d'intention de 1000 mots maximum décrivant vos motivations et attentes concernant ces études en lien avec vos projets d'avenir et, si possible, votre projet de recherche, qu'il prenne la forme d'un mémoire ou d'un travail dirigé.

**2. Scolarité**

La scolarité minimale est de deux trimestres à plein temps ou l'équivalent.

La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

**3. Transfert**

Un candidat peut être admis à la M.Urb. pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. (gestion urbaine pour les pays en développement). Une recommandation du Comité de gestion du programme sera alors nécessaire.

Une demande d'équivalence pour les cours suivis au D.E.S.S., mais non pour les crédits de travaux dirigés, devra accompagner la demande d'admission du candidat.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits. Il est offert selon 2 options :

- option Habitat urbain (segment 70),
- option Environnement urbain (segment 71).

**Segment 70 Propre à l'option Habitat urbain**

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 9 crédits à option et 3 crédits au choix.

Le choix des cours doit être sanctionné par le Comité de gestion du programme.

**Bloc 70A***Obligatoire - 6 crédits.*

URB 6850	3	Urbanisme international
----------	---	-------------------------

**Bloc 70B Laboratoire***Obligatoire - 6 crédits.*

URB 6020	6	Atelier d'intervention
----------	---	------------------------

**Bloc 70C***Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

URB 6741	3	Promotion immobilière et habitat urbain
URB 6742	3	Dynamique des habitats urbains
URB 6857	3	Financement international de l'habitat

**Bloc 70D***Option - Maximum 3 crédits.*

AME 6113	3	Écologie du paysage
URB 6772	3	Évaluation environnementale et planification

**Bloc 70E***Choix - 3 crédits.*

L'étudiant doit suivre un cours de 3 crédits pertinent au domaine d'études dans un établissement universitaire montréalais.

**Bloc 70F Travail dirigé***Obligatoire - 6 crédits.***Segment 71 propre à l'option Environnement urbain**

Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 9 crédits à option et 3 crédits au choix.

Le choix des cours doit être sanctionné par le Comité de gestion du programme.

**Bloc 71A***Obligatoire - 6 crédits.*

URB 6850	3	Urbanisme international
----------	---	-------------------------

**Bloc 71B Laboratoire***Obligatoire - 6 crédits.*

URB 6020	6	Atelier d'intervention
----------	---	------------------------

**Bloc 71C***Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

AME 6113	3	Écologie du paysage
URB 6772	3	Évaluation environnementale et planification

**Bloc 71D***Option - Maximum 3 crédits.*

URB 6741	3	Promotion immobilière et habitat urbain
----------	---	---

URB 6742	3	Dynamique des habitats urbains
URB 6857	3	Financement international de l'habitat

**Bloc 71E**

*Choix - 3 crédits.*

*L'étudiant doit suivre un cours de 3 crédits pertinent au domaine d'études dans un établissement universitaire montréalais.*

**Bloc 71F Travail dirigé**

*Obligatoire - 6 crédits.*